



DÉCLARATION

Montreuil, le 3 février 2021

CPPNI DU 3 FÉVRIER 2021 GARANTIES SOCIALES AUTRES VOLET LOGEMENT

Alors que certains prennent plus de temps à débattre sur un prochain hypothétique confinement et de ses modalités, le président Macron continue sa politique de casse. La CGT préfère rester terre à terre et s'atteler à combattre les discriminations, les inégalités, les injustices sociales.

La période du confinement a exacerbé les inégalités en France et dans le monde. La crise se vit-elle de la même façon pour tout le monde ?

La réponse est bien évidemment NON.

Les plus précaires, les invisibles, le sont encore bien plus. Sans une once de reconnaissance du rôle qu'une grande partie d'entre eux ont pu et continuent de jouer au quotidien. Nous pensons plus particulièrement aux éboueurs, agents d'entretien, de sécurité, personnels soignant, pompiers, sans bien sûr oublier les cheminotes et les cheminots qui ont contribué à maintenir une production pendant que certains s'attelaient plus à faire en sorte de mettre au chômage partiel des agents, alors que les dommages collatéraux seront très importants sur ce que nous appelons la part socialisée de notre salaire.

Notre quotidien se rythme avec une stratégie opaque, mortifère, non partagée, et des droits sociaux sans cesse attaqués.

Alors il est toujours bon de rappeler qu'avec cette recherche effrénée d'abaissement des dits coûts, ou devrais-je plutôt dire des droits sociaux, c'est tout notre système solidaire qui se fragilise, dont ce qui nous intéresse aujourd'hui : le logement dans son ensemble, qu'il soit social, libre, privé, ou encore l'accès à la propriété.

Exacerbés avec la période du confinement, la généralisation du télétravail qui tend également à se prolonger, les salariés subissent des lois affaiblissant l'accès aux logements.

Il nous faut répondre aux besoins d'accès au logement, au logement digne qui favorise l'épanouissement une fois sa journée de travail accomplie.

Au-delà de ce constat, une politique logement attractive favorise également l'attrait de celle-ci auprès de la jeunesse. C'est d'ailleurs pour cela que l'entreprise historique avait tant investi dans le logement.

Nous réaffirmons notre inquiétude face à la trajectoire gouvernementale et d'entreprise sur le sujet du logement, d'autant que nous remarquons que l'État, pour ne pas dire les libéraux, lorgne sur la manne financière que pourrait lui apporter Action Logement.

Entre marchands de sommeil, bailleurs peu scrupuleux, promoteurs immobilier, lois sur le logement renforçant les difficultés et augmentant les inégalités dans les territoires ; auxquels s'ajoutent chômage, politique salariale du moins disant, dumping social, des réformes gouvernementales anti-sociales... Les citoyens de ce pays, vivant dans la précarité, n'arriveront pas à sortir la tête de l'eau et de nombreux cheminots ne sont pas en dehors de cette réalité.

Pendant que les tergiversations se multiplient sur le renforcement des gestes barrières, une réalité nous touche et la fondation Abbé Pierre l'a rappelé : 4 millions de personnes sont touchées par le mal logement.

Publié mardi, elle tire le signal d'alarme dans ce 26^e rapport.



Fragilisés par la crise, de plus en plus de Français peinent à payer leurs loyers, multipliant les risques d'expulsions. Ponctionné depuis le début du quinquennat, le secteur du logement a vu ses capacités de production rognées par la crise.

Nous avons appris dernièrement le report de la fin de la trêve hivernale du 31 mars au 01 juin mais aucune information sur de nouvelles constructions, nouveaux financements du logement.

D'ailleurs, la fondation Abbé Pierre met en exergue que le logement reste à l'écart du plan de relance.

Il faudrait construire 500 000 logements chaque année pendant dix ans pour combler le déficit de l'offre.

Et pourtant le logement reste un secteur qui rapporte à l'état (80,6 milliards d'euros de 1987 à 2019) plus qu'il ne coûte (38,5 milliards d'euros sur la même période).

Comment des milliers de salariés pourraient entrevoir le bout du tunnel alors qu'au même moment ces derniers subissent hausse de l'électricité, hausse importante du gaz, cumulées notamment à une hausse des loyers concernant les cheminots de 1,25 % en 2019 et 1,53 % pour 2020, sans aucune augmentation générale des salaires depuis plus de six ans ?

À la lecture du document titre au « logement » de l'accord portant sur les garanties sociales du salarié transféré et au projet avenant à la convention de mise à disposition de logement, la CGT constate une volonté de laisser le salarié cheminot dans son logement.

Il est à noter, pour un logement social, la rentrée dans ce logement est une procédure légiférée (par CAL) et par conséquent ne peut en être expulsé (sauf cas précis).

Malheureusement, ce document ne reste que sur l'aspect bail et ne va pas plus loin.

Rien sur les garanties de ses droits en ce qui concerne le logement.

Nous souhaitons la continuité des versements des aides, surtout dans le cas où le cheminot bénéficie d'une aide en cours. Exemple : aide aux nouveaux embauchés en logement pérenne, aide versée mensuellement sur une durée maximale de 4 ans. Plus globalement, les aides inscrites dans les accords, notamment à la SNCF, l'accord logement GRH00934 applicable au 1^{er} janvier 2020 (accord signé à l'unanimité des organisations syndicales). Ainsi on peut citer l'aide sur quittance (aide hors fond FASS), la notion de décote de 5 % sur Paris intramuros. Aussi une possibilité de faire une demande 6 mois avant pour les futurs retraités.

Qu'en sera-t-il ?

Il faut souligner que la branche ferroviaire concerne près de 156 000 personnes. La branche ferroviaire est une branche qui offre des emplois stables et pérennes. La quasi-totalité des salariés (98 %) travaillent sous contrat à durée indéterminée. Une stabilité qui amène peu de risque de voir des aides contournées.

En ce qui concerne le groupe public unifié (GPU), principalement la totalité des salariés concernés dans la branche ferroviaire, depuis très longtemps il s'est doté en interne d'un service très efficace.

En effet l'agence logement, rattachée au service RH de SA SNCF, est un outil central qui a fait ses preuves.

L'agence logement permet entre autres l'application du règlement logement GRH00333, notamment l'application d'une grille de priorisation des demandes, permet de prioriser les demandes de logement des salariés suivant les situations sociales, familiales et professionnelles. Elle garantit l'équité de traitement des demandes des salariés des cinq SA. Elle tient un rôle prépondérant au niveau national et répond aux exigences des missions attribuées à chaque Commission information aide aux logements (Code du travail, articles L2315-51 à L2315-54).

Par la connaissance globale des dossiers, l'agence permet une vision très fine des besoins des salariés en termes de logement social et libre, mais aussi les besoins géographiques qui ne cessent d'évoluer.

Le GPU bénéficie d'un collecteur spécifique. À l'échelle de l'entreprise, il permet de répondre aux besoins des salariés. Le GPU, par une convention SNCF-ICF, garde un droit de regard, de contrôle et un retour « sur investissement » de la PEEC plus important pour répondre aux besoins logements à la taille de l'entreprise.

Elle a su, par le travail des cheminots, construire, acquérir et maintenir un patrimoine historique.

Un total de près de 98 000 logements ICF Habitat, 90 000 logements dans les filiales sociales, dont un tiers sont réservataires SNCF.

Au bilan une efficacité reconnue :

- Des délais courts. Plus de la moitié des demandes de logements sont satisfaites en moins de 6 mois, 67 % des demandes satisfaites le sont en Île-de-France ;
- Des propositions adaptées aux demandes (proche du lieu d'emploi) ;
- Un travail qui répond aux exigences de l'entreprise de transport ferroviaire.

Cette efficacité a pour finalité de faire évoluer, d'orienter la politique logement du GPU en travaillant en étroite collaboration avec le collecteur spécifique Collecteur SICF.

Le logement est un sujet fédérateur. Vous l'avez sûrement espéré, pour ne pas dire rêvé : bien mené et de façon complète, il pourrait être un sujet d'un accord majoritaire, voire signé à l'unanimité des membres ici présents ou représentés.

Vous l'avez constaté, Mesdames, Messieurs de l'UTP, par l'enjeu considérable pour les salariés, pour les entreprises et aussi pour la branche ferroviaire, le sujet logement mérite amplement que l'on s'y attarde. Portez-y un regard attentif, même s'il n'a pas un caractère obligatoire.

Soyons à l'initiative, il y a sûrement possibilité de proposer la mise en place d'une aide envers le

salarié pour son logement sur l'ensemble de la branche. Cela pourrait être le cas pour un salarié entrant dans la branche. Enfin, nous considérons que l'entretien, les rénovations, les réhabilitations du patrimoine historique et acquisitions doivent être inscrits dans le cadre de nos échanges. Cela pourrait se traduire par des orientations chiffrées sur une période donnée et ainsi mettre en adéquation l'offre et les demandes.

Vous l'avez compris, pour la CGT, les discussions, les échanges, les négociations sur le logement ne doivent pas se réduire aux problèmes des cheminots transférés et encore moins à un avenant d'un contrat de bail.

Pour la CGT, le sujet logement concerne bien tous les cheminots y compris les retraités.

